

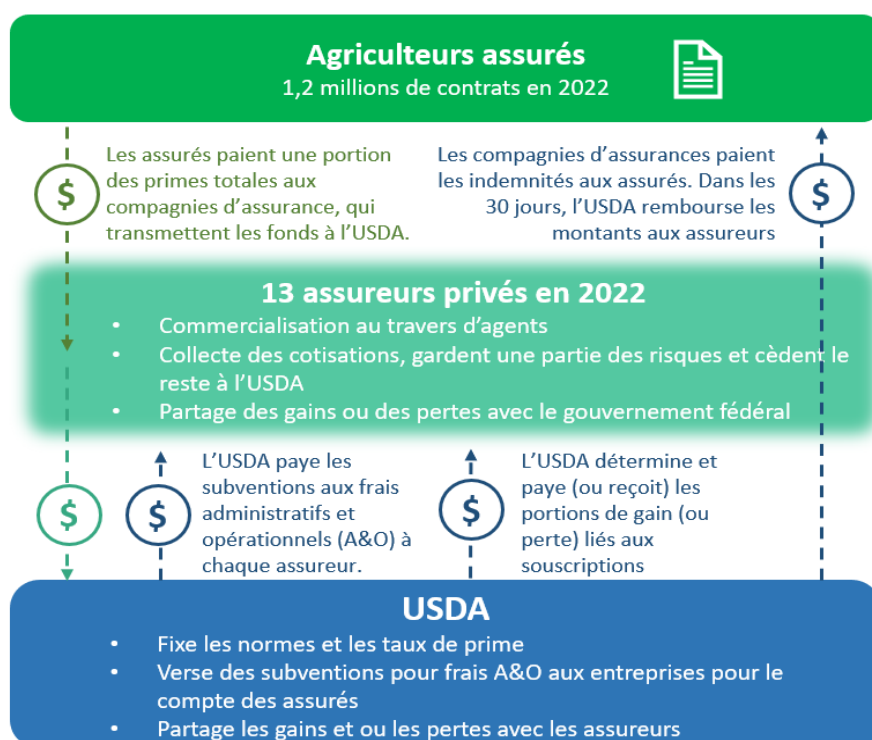
L'assurance récolte aux USA :

L'enjeu des frais de gestion subventionnés

Aux Etats-Unis, l'assurance récolte fait partie intégrante de la loi agricole américaine ou Farm Bill. Elle représente environ 9% du budget prévu pour les cinq ans d'application du Farm Bill 2018. A titre de comparaison, au niveau Européen l'assurance récolte a mobilisé 0,4% du budget de la PAC sur la période 2014-2020.

Contrairement au système français, qui porte uniquement sur les pertes de récolte liées aux aléas climatiques, le programme américain subventionne des assurances offrant une couverture pour les pertes financières dues à la **baisse des prix** et aux **pertes de récoltes**.

Très concrètement, le gouvernement fédéral américain paye des assureurs privés pour la distribution et la gestion des polices d'assurances souscrites par les agriculteurs. Ces paiements sont établis au travers d'un accord de réassurance entre l'USDA (équivalent du ministère de l'Agriculture français) et les compagnies d'assurances. Ils concernent d'une part **les subventions couvrant les coûts administratifs et opérationnels (A&O) associés à la distribution et la gestion des contrats d'assurance** et d'autre part **les gains ou les pertes financières associés aux polices d'assurance** (underwriting gains/losses).



Note : En plus de financer les primes à hauteur de 62% en moyenne, l'USDA finance les frais subventionnés de A&O pour le compte des assurés. Si les producteurs souscrivaient des assurances privées, les primes incluraient les frais A&O.

Source : traduit du rapport du GAO

Le **GAO** (Government Accountability Office), l'équivalent de la Cour des Comptes en France, a été mandaté pour analyser le programme d'assurance récolte et les possibilités de réduire son coût, à la fois sur la prestation des assureurs et sur les subventions aux primes d'assurance. Les résultats de cette analyse ont été publiés dans un rapport¹ de novembre 2023 et les principales conclusions concernant la prestation des assureurs sont résumées ci-dessous

En 2022, la rémunération des assureurs représentait plus de 20% du budget public du programme d'assurance récolte

En 2022, le **coût total du programme d'assurance récolte a représenté 17,3 milliards de dollars (Md\$)**. La majorité du budget a été utilisé pour subventionner les primes d'assurances (12 Md\$), à hauteur de **62%** en moyenne. **Ce taux est similaire au subventionnement moyen de l'assurance récolte en France en 2022**. En plus de la subvention aux primes d'assurance, environ 1,6 Md\$ ont été utilisés pour financer la part des pertes assumées par le gouvernement.

Les **20%** de budget restant, soit **3,7 Md\$**, a été dépensé pour la rémunération des 13 compagnies d'assurances privées qui mettent en œuvre le programme. Cette compensation comprend :

- Environ 2,2 milliards de dollars de subvention A&O, calculées en pourcentage des primes et ;
- Environ 1,5 milliard de dollars correspondant aux pertes associées à la part des primes non cédées au gouvernement.

Le rapport du GAO indique par ailleurs qu'entre 2011 et 2022, les entreprises ont bénéficié d'un taux de rendement annuel sur les primes conservées de 16,8% en moyenne, supérieur au taux de rendement du marché de 10,2% d'après le GAO.

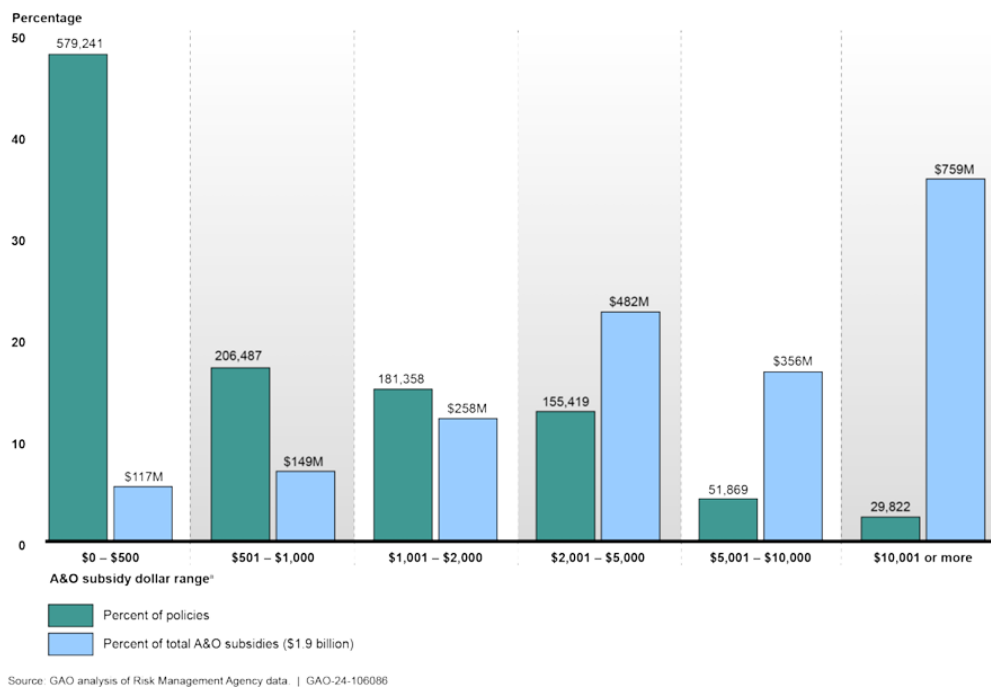
Le GAO soulève deux problématiques liées au subventionnement des frais administratifs et opérationnels (A&O)

Dans son rapport, la problématique des dépenses publiques allouées à la rémunération des frais administratifs et opérationnels pour la distribution des polices d'assurances est soulevée. En effet, la subvention A&O étant basée sur un pourcentage fixe de la prime, les entreprises d'assurances reçoivent davantage de subvention pour les polices de grande taille (dont les montants de primes sont plus élevés).

Ainsi, l'analyse par le GAO des 1,2 millions de contrats souscrits en 2022 montre que :

- **La moitié des** contrats d'assurances avec les plus faibles subventions A&O (qui concernaient principalement les grandes cultures), représentaient **117 millions de dollars** versés aux entreprises d'assurances pour leur gestion, soit **5,6% des subventions A&O**.
- Les 2% de contrats avec les subventions A&O les plus importantes (soit 29 822 contrats), représentaient environ **36% du total des subventions A&O, soit 759 millions de dollars**.
- Des subventions de plus d'un million de dollars ont été observées dans 14 cas,
- Et certaines compagnies d'assurances ont touché plus de 3 millions de dollars (!) de subvention pour la gestion d'un seul contrat d'assurance dans 2 cas.

¹ <https://www.gao.gov/assets/d24106086.pdf>



Une très forte dispersion des subventions des frais A&O est donc observée, alors même que d’après le GAO « la charge de travail nécessaire à la vente et au service de chaque police ne correspond pas nécessairement à la taille de la police » et « qu’une augmentation du prix des récoltes entraîne une augmentation de la prime, et par conséquent du montant de la subvention A&O, même si la charge de travail nécessaire à la vente et à la gestion de la police est restée la même ».

Selon les représentants des producteurs, calculer la subvention A&O sur un pourcentage fixe de la prime incite les entreprises à se concentrer sur la vente et le service des grands producteurs, au détriment des plus petits producteurs.

Cependant, d’après les déclarations annuelles des assureurs et les analyses de l’USDA, les subvention A&O actuelles ne couvrent pas les dépenses réelles. En effet, 90% des subventions A&O sont utilisées pour rémunérer, au travers de commissions, les agents d’assurances pour la vente des polices aux producteurs. Les assureurs ne pouvant pas être en concurrence sur les tarifs d’assurance, car les primes techniques sont fixées par l’USDA, **les entreprises d’assurances parviennent à prendre des parts de marché en augmentant les taux de commissions.** Ce sont dans les états où les gains financiers associés aux souscriptions (underwriting gains) sont les plus importants, que les commissions d’agents sont les plus élevées : les entreprises rivalisant pour obtenir de nouveaux contrats en achetant les portefeuilles des agents indépendants et en offrant des commissions plus élevées.

Enfin, le subventionnement des charges administratives et opérationnelles (A&O) aux Etats-Unis soulèvent deux points d’attention pour les systèmes de partenariats publics-privés entre assureurs et Etat :

- **La subvention calculée en pourcentage de la prime incite financièrement les assureurs à vendre des contrats aux grandes exploitations, au détriment des petits producteurs.**
- **Les compagnies d’assurances ne peuvent prendre des parts de marchés que par l’acquisition de nouveaux portefeuilles. La majorité de la subvention publique est donc finalement reversée aux agents d’assurance au travers de commissions.**